



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
www.dreux-agglomeration.fr

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

---

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

### Parc éolien de la Vallée du Roi à Boullay-Thierry et Villemeux-sur-Eure Avis sur le projet

Rapporteur : Jean BARTIER  
N°CC2023-273

---

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	76
Nombre de pouvoirs	14
Votants	90
Secrétaire de séance : Catherine LUCAS	

L'an 2023, le 27 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

#### Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Jean-Louis GODEFROY

(RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pierre SILVE (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Méline BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPPIERRE-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) donne pouvoir à M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES JONCHERETS) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET).

## Il a été exposé que,

La Société ENERTRAG exploite depuis 2006 le parc éolien du chemin de Tuleras implanté sur les communes de Villemeux-sur-Eure et du Boullay-Thierry. Ce parc comprend 6 mâts pour une puissance totale de 12 Mégawatt installés.

La société exploitante prévoit de rénover ce parc. Cette opération de « Repowering » devient le projet de la vallée du Roi et consiste à :

- démanteler le parc existant ;
- remplacer des machines existantes par des machines plus grandes et plus puissantes ;
- augmenter le nombre de mâts de 6 à 8.

Le tableau suivant récapitule les évolutions projetées :

PARC	ANNEE DE CONSTRUCTION	NOMBRE DE MATS	HAUTEUR EN BOUT DE PALE (M)	DIAMETRE ROTOR (M)	PUISSANCE PAR MAT (MW)	PUISSANCE TOTALE (MW)
Chemin de Tuleras	2006	6	133	66	2	12
Vallée du Roi	2025	8	149	117	3.67	29.4

La ligne des éoliennes projetées se superpose à celle existante. Elle s'allonge un peu plus vers le nord et vers le sud avec l'adjonction des deux machines supplémentaires. La carte jointe en annexe situe le projet.

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation environnementale. Il a fait l'objet d'une instruction interservices et d'une consultation des instances concernées, notamment de l'autorité environnementale qui a émis un avis favorable sur le projet. Il a été soumis à enquête publique du 16 octobre au 15 novembre 2023.

À l'initiative du préfet, les communes de Villemeux-sur-Eure, Le Boullay-Thierry, Charpont, Chaudon, Croisilles, Le Boullay-Mivoye, Ormoy, Ouerre, Serazereux, Tremblay-les-Villages et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sont saisies pour avis.

Le dossier d'enquête publique comprend 11 parties, dont la note de présentation non technique du projet (jointe en annexe).

Après lecture et analyse de l'ensemble du dossier mis à l'enquête, il ressort les éléments suivants :

- Consultation :

Le dossier contient un bilan de la concertation préalable à l'enquête publique. La liste des communes concernées par l'affichage est très large et deux forums d'information ont eu lieu en juin sur les communes d'accueil du projet (Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry).

Des entretiens en porte à porte ont également été conduits en mai dernier, dans les bourgs de Villemeux-sur-Eure, du Boullay-Thierry, du Boullay-Mivoye. Sur 181 personnes rencontrées, 75 % n'étaient pas informées, 35% étaient favorables et 14 % défavorables.

- Étude d'impact :

- **Volet biodiversité :**

- ✓ L'enjeu de préservation est assez fort sur les territoires de chasse et les axes de vol des chauves-souris, au niveau des différents boisements et lisières, ainsi qu'au niveau de certaines friches dans une continuité écologique globale avec la vallée de l'Eure ;

- ✓ Certaines parcelles cultivées en partie sud du site d'implantation, où se reproduit le Bruant des roseaux (intérêt ornithologique) et où d'importants stationnements d'oiseaux hivernants, ont été notés.

Le dossier indique que ces espaces font partie de la trame verte et bleue adoptée en 2018. Il faut ajouter que la trame verte bleue est elle-même intégrée au Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Centre-Val de Loire.

- **Volet paysager :**

- ✓ L'étude conclut à un impact modéré sur les paysages de vallée mais plus fort pour les hameaux situés en proximité.

L'étude répond à l'ensemble de observations selon la méthode d'usage (éviter, réduire, compenser). Elle met principalement en avant :

- le choix du site qui est un plateau aux vastes dimensions permettant l'intégration visuelle ;
- l'existence des parcs éoliens du chemin de Tuleras, d'Ormoy et de Marville-Moutiers-Brûlé qui ont habitué le regard ;
- l'alternance des perceptions ouvertes et fermées, due à la présence de bois, hameaux et bourgs ;
- la mise sur une seule ligne des mâts et la réduction à 8 du nombre projeté ;
- le recul vis à vis des habitations à plus de 800 m ;
- en termes de compensation, il est proposé la prise en charge de la plantation et de renforcement de haies bocagères sur un linéaire d'environ 1 069 m dans les hameaux de Fonville, Cherville et les bourgs de Villemeux-sur-Eure et Boullay-Thierry.

- **Volet acoustique**

Les mesures de bruit conduites sur le site dans les différents hameaux autour du parc actuel montrent la nécessité de prendre plusieurs précautions :

- ✓ Positionner le futur parc à une distance de 900m des premières habitations.
- ✓ Choisir des machines offrant le meilleur compromis entre performance acoustique et performance de production, notamment dotées de système de serration permettant le freinage du rotor sur commande. Un plan de bridage sera établi après la mise en service et mesures en situation réelle.

- **Tourisme**

L'étude ne recense aucun site majeur à proximité. Elle fait cependant bien mention de la vallée de l'Eure comme site inscrit protégé à forte sensibilité paysagère.

- **Autorité environnementale**

Les observations de l'autorité environnementale portent principalement sur la prise en compte de l'avifaune et des chiroptères, ainsi que sur la contribution du projet à la réduction des gaz effet de serre. Le dossier se fonde sur les chiffres publiés en 2021 par le ministère de la transition écologique. Un kWh produit par une éolienne représente une émission d'environ 14 à 18g de CO<sub>2</sub> (contre environ 350g pour une centrale à gaz et 1 000g pour une centrale à charbon).

Le projet contribue aux trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables, prévues dans les deux principaux documents de planification du territoire : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

**VU** le code de l'environnement et notamment son article R 181-38 relatif la phase de consultation du public ;

**VU** la délibération du conseil communautaire 21 novembre 2022 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial ;

**VU** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable du 16 novembre du 2023 ;

**VU** le plan de situation du projet ;

**VU** le rapport de présentation non technique du projet ;

Au vu de ces éléments, et après exposé du rapporteur, les maires des communes du Boullay-Mivoye et Villemeux sur Eure expliquent leur position défavorable au projet, notamment en raison de l'impact visuel (hauteur et proximité de Fonville). De même, le maire de la commune du Boullay-Thierry rappelle les motifs de l'avis favorable de sa commune.

Par ailleurs, plusieurs maires de communes éloignées expriment leur volonté de ne pas imposer un projet qui ne serait pas souhaité par les communes directement concernées. Il apparaît une position très mitigée de ces communes (3 favorables, 3 défavorables sur 10 consultées à ce jour). À l'issue de ces échanges, le Président soumet le projet de délibération à l'avis des délégués communautaires.

Le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (39 absentions, 18 défavorables et 12 favorables),

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du dossier d'enquête publique ;

**ARTICLE 2 : EMET** un avis défavorable au projet

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 1<sup>er</sup> décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Dreux, le 1<sup>er</sup> décembre 2023**



**Gérard SOURISSEAU**  
Président

**Catherine LUCAS**  
Secrétaire de séance